



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## personnel

Question écrite n° 53108

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Foucher attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la question du stress des forces de l'ordre. Les fonctionnaires de police sont confrontés quotidiennement au danger mais aussi à des situations difficiles comme les agressions physiques ou verbales dont ils sont victimes, la confrontation avec la mort ou encore l'incompréhension de leur action de la part de la population. Leurs missions et plus généralement l'environnement professionnel dans lequel ils travaillent est source de stress. Stress qui a des conséquences en terme de suicide, de journées d'arrêt-maladie ou, de stabilité conjugale et donc de divorce. Compte tenu de l'importance de cette question, dont la réponse intéressera également les militaires de la gendarmerie ou encore les agents municipaux de surveillance, il souhaiterait connaître les dispositifs mis en place, ou à l'étude, pour sinon prévenir du moins détecter et gérer ce mal quotidien.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a attiré l'attention du ministre de l'intérieur sur la situation des fonctionnaires de police dont la difficulté et la complexité croissantes des missions justifient, quand cela est nécessaire, un soutien, notamment psychologique. Il convient, tout d'abord, de rappeler l'attention constante que manifeste le Gouvernement à l'égard des conditions de vie et à l'équilibre psychologique des policiers. Le ministère de l'intérieur offre depuis 1996 une prestation d'assistance psychologique aux personnels de police qui s'articule autour des deux dispositifs suivants. Les fonctionnaires ayant subi des situations traumatiques et les agents subissant un syndrome d'épuisement professionnel bénéficient d'un accompagnement et de prises en charge collectives ou individuelles. Ces interventions s'effectuent de manière ponctuelle et peuvent avoir un caractère thérapeutique, mais ne s'apparentent pas à des prises en charge à long terme. Le service de soutien psychologique opérationnel (SSPO) est actuellement composé de vingt-neuf psychologues cliniciens installés tant en métropole qu'outre-mer, sous l'autorité administrative des préfets délégués chargés de la sécurité et de la défense ou du préfet de police et sous la responsabilité technique d'un responsable psychologue. Ce service est disponible vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept, par la mise en place d'une permanence téléphonique utilisable par les fonctionnaires ; en 1999, par exemple, 10 121 appels ont été enregistrés. En 2000, 3 271 entretiens individuels ont été accordés et 90 débriefings collectifs organisés, notamment à la suite de situations traumatiques (usage de l'arme, agressions physiques ou verbales, suicides de fonctionnaires, interventions violentes...). Des groupes de parole sont mis en place et peuvent avoir une valeur préventive notamment dans l'exercice de la police de proximité, dans les quartiers sensibles. Un travail de communication en direction des fonctionnaires et des élèves policiers est conduit sous forme de réunions d'information, de diffusion d'affiches et de plaquettes. Il importe également de signaler que le service de soutien psychologique opérationnel prend en charge les adjoints de sécurité. L'activité du service dans les interactions que ses praticiens mettent en place avec les policiers du terrain peut contribuer à réussir leur adaptation professionnelle à leurs nouvelles missions. Le poids de la contrainte sociale et de l'environnement sur le métier policier, et notamment sur les gardiens de la paix qui représentent 68 % des corps des personnels actifs de la police nationale, requiert un encadrement à la fois proche et solide des autorités responsables. C'est en effet une

profession dont l'exercice est tout à la fois délicat et dangereux que l'actualité vient encore de démontrer.

## Données clés

**Auteur** : [M. Jean-Pierre Foucher](#)

**Circonscription** : Hauts-de-Seine (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 53108

**Rubrique** : Police

**Ministère interrogé** : intérieur

**Ministère attributaire** : intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 30 octobre 2000, page 6201

**Réponse publiée le** : 26 février 2001, page 1267